

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 FEVRIER 2024**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février 2024, le Conseil Municipal de la Commune d'AUXON (Aube) étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Thierry LORNE, Maire.

Étaient présents : M. Thierry LORNE, Mme Martine MARTINOT, M. Patrick LECONTE, Mme Maryse DOSIERES, MM. Ludovic STIOT, Christian GIBIER, Christian COLLOT, Stéphane PERTUISOT  
Mmes Isabelle COQUILLE, Sylvie DUPLAN et Karine GIBAUD

Étaient absents excusés : Mme Magali ROBIN ayant donné pouvoir à Mme Maryse DOSIERES, M. Valéry FARCY ayant donné pouvoir à M. Christian COLLOT, M. Francis DRUMINY Ayant donné pouvoir à M. Patrick LECONTE, Mme Véronique BECART.

Madame Maryse DOSIERES a été nommée secrétaire de séance

**Le Conseil Municipal,**

**DECLARE** le lot n°2 Charpente/Couverture/Bardage métallique/Désenfumage infructueux pour absence d'offre déposée dans les délais prescrits

**DECIDE** de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence en vertu de l'article R2122-2 du code de la Commande

**RETIENT** l'offre de ACR METAL pour les travaux de charpente/couverture/bardage métallique/désenfumage

Dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par délibération du 9 juin 2020, Monsieur Le maire donne communication au conseil municipal des biens pour lesquels il n'a pas exercé le droit de préemption urbain.

La séance du conseil municipal étant close, une réunion de travail privée a conclu la soirée.

Le Maire,